

Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF – Prolongation de l'appel aux candidats à une désignation à titre temporaire

Réseaux : Réseau de la Communauté française

Niveaux et Services : TOUS NIVEAUX

Période : Année scolaire ou académique 2004-2005

- ↗ **Aux chefs des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire ou spécial, technique, artistique, de promotion sociale, supérieur non universitaire et supérieur artistique organisés par la Communauté française ;**
- ↗ **Aux Administrateur(trice)s des internats autonomes et des homes d'accueil de la Communauté française ;**
- ↗ **Aux Directeur(trice)s des Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française, du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française, et des Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux ;**
- ↗ **Aux Directeur(trice)s des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française.**

Autorités : D.G.P.E.C.F.

Signataire : Félicien DE LAET,
Directeur général

Gestionnaires : D.G.P.E.C.F.

Personne ressource :

Direction générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française.

Direction de la Carrière

Cellule PA/PO

Sébastien NENNEN - Attaché

Bureau 3^E306 (adresse du courrier)

boulevard Léopold II 44

1080 Bruxelles

Référence : FDL/SNE/FV/0427/05/GD

Renvois :

Nombre de pages de texte : 2

Nombre d'annexes (pages) : /

Téléphone pour duplicata : 02/413.21.52 - 02/413.23.81

Mots-clés : Personnel administratif : appels aux candidats à une fonction à titre temporaire.

- Aux Chefs des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécialisé, de promotion sociale, supérieur non universitaire et supérieur artistique organisés par la Communauté française.
- Aux Administrateur(trice)s des internats autonomes et des homes d'accueil de la Communauté française.
- Aux Directeur(trice)s des Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française, du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française, et des Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux.
- Aux Directeur(trice)s des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française.

Votre correspondant : S. NENNEN
 Tél ; : 02/413.23.73
 Courriel : carriere.papo-ps@cfwb.be
 Nos réf. : FDL/SNE/FV/0427/05/GD

Bruxelles, le 29 avril 2005.

OBJET : PERSONNEL ADMINISTRATIF. – Prolongation de l'appel aux candidats à une désignation à titre temporaire.

A la suite de l'appel aux candidats à une désignation à titre temporaire en tant que membre du personnel administratif des établissements d'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française paru au Moniteur belge du 28 février 2005, ainsi que de la circulaire n° 1055 du 21 février 2005, références : FDL/SNE/FV/CC/21022005, relative au même objet et que je vous ai adressée en appui à l'appel, certains membres du personnel administratif temporaire n'ont pas cru nécessaire d'introduire leur candidature à une désignation à titre temporaire pour l'année scolaire ou académique 2005-2006, d'autres n'ont pas introduit leur candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.

Dans l'état actuel des choses, ces membres du personnel ne peuvent pas être désignés à titre temporaire pendant l'année scolaire ou académique 2005-2006.

Aussi, afin de donner à ces membres du personnel la possibilité d'être désignés à titre temporaire la prochaine année scolaire ou académique, le Gouvernement de la Communauté française a-t-il décidé de rouvrir la procédure d'introduction des candidatures et de fixer le nouveau délai au 17 mai 2005. Cette décision fait l'objet d'un avis inséré dans le Moniteur belge du 3 mai 2005.

Dès lors, je vous demande de bien vouloir **INVITER LES MEMBRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF TEMPORAIRE** de votre établissement, **UNIQUEMENT CEUX**

* **QUI** n'ont pas encore introduit leur candidature

OU

* **QUI** ne l'ont pas introduite dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats du 28 février 2005 (par exemple, ceux qui l'ont introduite par envoi ordinaire et non sous pli recommandé à la poste),

à **INTRODUIRE LEUR CANDIDATURE EN RESPECTANT TOUTES LES DISPOSITIONS DE LA COPIE DE L'APPEL** figurant en annexe à la circulaire n° 1055 du 21 février 2005 susmentionnée, à l'exclusion bien entendu de la date ultime d'introduction des candidatures fixée au 14 mars 2005 et de la date ultime à laquelle doivent parvenir les documents qui ne seraient pas annexés à la candidature fixée au 14 avril 2005.

Les membres du personnel concernés doivent adresser leur candidature au

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
CELLULE PA/PO
Bld Léopold II, 44 (3^{ème} étage – Bureau 3^E 306)
1080 BRUXELLES

au plus tard le 17 mai 2005 (la date de la poste faisant foi).

Sous peine de nullité, les candidatures doivent être introduites sous pli recommandé à la poste.

Au point VI, dernière remarque, de la copie de l'appel figurant en annexe de la circulaire n° 1055 du 21 février 2005, concernant les documents qui ne seraient pas annexés à la candidature, la date du « jeudi 14 avril au plus tard » est remplacée par la date du « jeudi 16 juin au plus tard ».

Je vous remercie à l'avance de bien vouloir porter la présente à la connaissance des membres du personnel administratif concernés.

Le Directeur général,

Félicien DE LAET.

GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION
GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN
GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN

COMMUNAUTE FRANÇAISE – FRANSE GEMMENSCHAP

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Avis aux candidats à une désignation à titre temporaire en tant que membre du personnel administratif des établissements d'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française

Suite à l'appel aux candidats à une désignation à titre temporaire en tant que membre du personnel administratif des établissements d'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française publié au Moniteur belge du 28 février 2005 (p.7873 et suivantes), et afin d'en assurer la plus grande diffusion possible, le Gouvernement de la Communauté française a décidé de procéder à la réouverture du délai prévu pour l'introduction des candidatures.

Ce délai prend cours dès la publication du présent avis au Moniteur et sera clôturé à la date du 17 mai 2005.

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature **par envoi recommandé** au :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
Bd Léopold II, 44 (3^e étage - Bureau 3^E306)
1080 BRUXELLES

au plus tard le 17 mai 2005 (la date de la poste faisant foi).

En ce qui concerne les conditions requises et les formes à respecter pour l'introduction des candidatures, il est renvoyé à l'appel aux candidats publié dans le Moniteur du 28 février 2005.

Les personnes ayant déjà introduit leur candidature dans les formes et les délais prévus par ledit appel ne doivent pas réintroduire une nouvelle candidature.

Des renseignements sur le contenu du présent avis peuvent être obtenus en téléphonant aux personnes suivantes :

- Monsieur NENNEN : 02/413.23.73
- Madame DURVIN : 02/413.21.52
- Monsieur IBN DAÏFA : 02/413.23.81
- Madame POURVEUR : 02/413.21.62